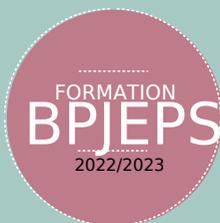




FORMATION  
BPJEPS

2022-2023





# L'ANIMATION PROFESSIONNELLE

**LES CEMÉA QUI SOMMES-NOUS ?..... 3**

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA..... 4**

**L'ÉQUIPE DES CEMÉA Réunion..... 6**

## **LE BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS**

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4..... **8**

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION..... **9**

3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION..... **10**

4. RÉSEAU ET PARTENAIRES..... **10**

5. PRINCIPES ET MÉTHODES..... **11**

6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT..... **11**

## **VOTRE FORMATION BPJEPS LTP 2022-2023 À ST ANDRÉ**

### **ORGANISATION GÉNÉRALE**

1. LE LIEU DE LA FORMATION..... **13**

2. LA VIE DU GROUPE EN FORMATION..... **13**

3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES..... **13**

### **DÉROULÉ DE LA FORMATION**

1. QUELQUES DATES À RETENIR..... **15**

2. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE..... **15**

3. LE CALENDRIER DE FORMATION..... **16**

4. LA FOAD..... **17**

5. LES CERTIFICATIONS..... **18**



# LES CEMÉA

## qui sommes nous ?

MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE SE RÉFÉRANT À L'ÉDUCATION NOUVELLE, LES CEMÉA SONT UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DONT LES MEMBRES ONT CHOISI COMME VECTEUR D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉE, LA FORMATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DES ŒUVRES SCOLAIRES, POST ET PÉRISCOLAIRES, DE VACANCES ET DE LOISIRS, DES ŒUVRES SANITAIRES, ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES. LES CEMÉA MILITENT POUR PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION ET UNE CULTURE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE, POUR DÉVELOPPER LA RESPONSABILISATION, L'AUTONOMIE, LA SOCIALISATION, POUR FAVORISER LA LIBERTÉ, LA CITOYENNETÉ ET LA SOLIDARITÉ.





# LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA

---

## EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

---

## LES ANIMATEURS.TRICES PROFESSIONNEL-LE-S ONT UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE

Ils et elles engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils et elles mettent en œuvre.

Ils et elles doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils et elles interviennent.

Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

## LA FORMATION EST PERMANENTE

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel.  
Elle dure toute la vie professionnelle.

## LA FORMATION CONTRIBUE À LA TRANSFORMATION DES PERSONNES

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun.e se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.



## **LA FORMATION EST UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONFRONTATION D'IDÉES ET DE PRATIQUES**

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

## **NOUS DÉFENDONS LE PRINCIPE D'UNE FORMATION GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS.TES**

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

## **LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST UNE RICHESSE POUR LES PERSONNES**

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en œuvre.

Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours, que l'allègement ne saurait altérer.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

## **LES CEMEA CONDUISENT DES RECHERCHES, DES ACTIONS ET DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :**

Animation Volontaire (BAFA, BAFD) ; Animation Professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, Formation continue) ; Intervention Sociale ; Petite Enfance ; Santé Psychiatrie ; Personnes âgées ; Handicap ; Accompagnements des événements culturels (Festival d'Avignon depuis sa création avec Jean Vilar, Printemps de Bourges, Francofolies...) ; Relations Européennes et Internationales ; Insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Formation des personnels enseignants.

# ➤ L'ÉQUIPE ANIMATION PROFESSIONNELLE DES CEMÉA RÉUNION



## DIRECTION

### ➤ DIRECTION

## ADMINISTRATION

### ➤ SECRÉTARIAT ANIMATION PROFESSIONNELLE

02 62 21 76 39

### ➤ BPJEPS LTP ST ANDRE

#### JANNICK GABRIEL

[j.gabriel@cemea-reunion.org](mailto:j.gabriel@cemea-reunion.org)

#### RÉFÉRENT HANDICAP

#### JEAN-MICHEL MARINIER

[jm.marinier@cemea-reunion.org](mailto:jm.marinier@cemea-reunion.org)

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



# ➤ le BPJEPS LTP

## LOISIRS TOUS PUBLICS

### 1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4

Le diplôme du BPJEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur·trice socio-culturelle ou social.

Les lieux d'exercice d'activités sont divers et variés : association, entreprise, collectivité territoriale, établissement accueillant des personnes âgées...

Des concours dans la fonction publique territoriale, permettent aux titulaires du BPJEPS de s'y inscrire.

Les publics : des mineurs, des adultes, des personnes âgées...

#### DES EXEMPLES DE MÉTIERS LIÉS À LA SPÉCIALITÉ « ANIMATION » :

animateur·trice jeunesse, animateur·trice permanent·e de centre de loisirs, animateur·trice de quartier, animateur·trice pour personnes âgées, ...

IL S'AGIRA POUR LES ANIMATEUR·TRICES D'ÊTRE CAPABLES DE CONCEVOIR, DE RÉALISER ET D'ÉVALUER DES PROJETS D'ANIMATION ET PAR CONSÉQUENT :

- D'accompagner des personnes et des groupes dans le but de favoriser l'émergence des projets ;
- De développer des démarches de partenariat pour assurer la réussite des actions ;
- D'assurer un rôle de coordination et de médiation entre les institutions et les usagers ou entre les techniciens de l'activité et le public ;
- De préparer, organiser et gérer matériellement et financièrement une action d'animation ;
- D'évaluer les actions entreprises;
- D'utiliser les supports actuels de communication ;
- De proposer des projets sur des techniques d'animations



## 2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

LA FORMATION VISE À UNE MEILLEURE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE :

- Permettre à chacun-e de consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques, financiers) d'une action d'animation.
- Permettre à chacun-e de situer sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, ainsi que dans le champ du travail social et de l'animation et dans l'environnement social, économique et politique.
- Favoriser l'enclenchement d'un processus d'éducation permanente.

LA FORMATION PARTICIPE ÉGALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE :

- Mieux se connaître soi et dans un groupe
- Améliorer ses capacités d'expression et de communication
- Mieux situer son rôle dans le monde environnant.



---

## 3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Animateur·trice généraliste : le cœur du métier

L'ARRÊTÉ DU 18 JUILLET 2016 PORTANT SUR LA CRÉATION DE LA MENTION « LOISIRS TOUS PUBLICS » DU BPJEPS DÉCRIT AINSI, POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE LE MÉTIER D'ANIMATEUR·TRICE :

« l'intervention de l'animateur tous publics s'inscrit dans une logique globale d'éducation populaire dont il est l'acteur. Ainsi l'animateur :

- Privilégie l'écoute des différents publics, la mise en action des personnes et répond aux besoins identifiés
- Contribue à développer la citoyenneté et à renforcer le lien social
- Vise à développer l'engagement associatif
- Vise à renforcer la capacité à vivre ensemble par le développement de la curiosité, de la confrontation à la diversité et la reconnaissance des différences.

Il conçoit et conduit de manière autonome des projets et des prestations d'animation dans le champ socio-éducatif et socioculturel. Son intervention se situe dans le cadre du projet institutionnel de la structure qui l'emploi et dont il est porteur. Dans ce cadre, il est en permanence attentif à la fois à la qualité de la vie collective ainsi qu'à l'épanouissement de chaque participant.

Il intervient prioritairement auprès d'enfants et de jeunes et peut être amené à diriger un centre de vacances et de loisirs.

Pour en savoir plus sur les équivalences professionnelles liées au BPJEPS LTP :

» <https://sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/le-bpjeps/Equivalences-passerelles-11458/>

---

CODE RNCP (RÉFÉRENTIEL MÉTIER) : 28557

## 4. RÉSEAU ET PARTENAIRES

Les Ceméa s'appuient sur un réseau d'organismes : Ville, Communauté de Communes, Association. Des organismes pour qui la formation des encadrant·es est essentielle et qui contribuent à l'émancipation des personnes.



---

## 5. PRINCIPES ET MÉTHODES

Nous privilégions les mises en situation et des séances de travail alternées en petits et grands groupes, ponctuées par des apports sur certains contenus. La valorisation des compétences individuelles et collectives est prise en compte tout au long de la formation. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée de manière régulière tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain.

L'activité est essentielle dans la formation professionnelle et dans l'acquisition de la culture. La formation place ainsi la notion « d'agir » au cœur de sa démarche : elle s'appuie sur les vécus et les expériences de chacun·e, n'hésitant pas à avoir recours à des récits autobiographiques ; elle propose des temps de pratique d'activités ; elle met les stagiaires en situation de création et de production.

La formation est menée en contact avec la réalité. Elle est essentiellement fondée sur la mise en œuvre de moyens qui permettent la prise de conscience de cette réalité, par l'observation, l'expérimentation, l'étude des milieux, de l'environnement.

---

## 6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT

### A) RYTHME DE LA FORMATION

Le BPJEPS LTP est une formation se déroulant en alternance : Voir le calendrier De formation dans la suite du livret. Néanmoins , les mercredis et toutes les périodes de vacances Scolaires se feront sur la structure d'alternance.

### B) LES TUTEUR·TRICES EN SITUATION D'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'association et l'implication des tuteur·trices n'est pas pour les CEMEA un axe nouveau dans les formations à l'animation professionnelle.

Il nous semble donc incontournable de travailler avec elles·eux, en direct et tout au long de la formation, sur des modes de fonctionnement et de relation à la fois simples pour elles·eux, mais également respectueux de l'esprit des textes du BPJEPS.

Dans le domaine de l'association des tuteur·trices en entreprise, le déroulement des premières sessions de formation au BPJEPS devra être conçu comme permettant d'expérimenter et de mettre en vie progressivement cette implication encore plus au cœur de la formation du terrain d'alternance.



### C) LA FONCTION TUTORALE

Les stagiaires ont tou·tes un·e tuteur·trice sur leur terrain professionnel. Leurs rôles s'articulent autour des trois fonctions suivantes : accueil, formation et gestion de l'alternance.

#### 1 - ACCUEILLIR

Le·la tuteur·trice participe à la définition et à la mise en œuvre d'une procédure d'accueil.

Il·elle s'engage à prendre en charge, seul·e ou au sein d'un groupe tutorial, un·e stagiaire à son arrivée et à en être la personne ressource dans l'entreprise.  
Il·elle favorise l'intégration dans le collectif de travail.

#### 2 - FORMER

Le·la tuteur·trice participe à la mobilisation du stagiaire en renforçant, précisant et guidant le projet professionnel

Il·elle aide à acquérir des savoir-faire utilisables dans la relation aux autres : gestion des temps d'animation en direction d'un public, gestion du travail d'équipe.

Il·elle transmet des techniques professionnelles.

#### 3 - GÉRER L'ALTERNANCE

Le·la tuteur·trice assure une liaison avec l'organisme de formation. En effet, lors des réunions du comité pédagogique, le·la tuteur·trice est présent·e et est informé·e des différents contenus de formations et peut faire des propositions au regard de ce qui se passe sur le terrain professionnel.

Il·elle aide à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à l'évaluation du projet de stage. Le·la tuteur·trice est garant·e de la mise en place du stage pratique. Le projet de stage pratique est négocié avec le·la stagiaire, le·la tuteur·trice et le·la formateur·trice responsable du suivi.

#### 4 - EVALUER

Le·la tuteur·trice participe à certaines certifications, en effet, il·elle évalue les acquis du·de la stagiaire sur le terrain. Cette évaluation se déroule sur des moments bien repérés dans la formation.

Il·elle participe à l'évaluation de la formation du·de la stagiaire.

Il·elle participe à l'élaboration de l'après-formation.

Il·elle participe au bilan de la formation



# ➤ BPJEPS LTP

## VOTRE FORMATION 2022-2023 À ST ANDRE

---

## ORGANISATION GÉNÉRALE

### 1. LE LIEU DE FORMATION

La formation se déroule au 14 rue des papayers la cressonnière St 97440 ST André Association case cressonnière

Une grande salle de formation ainsi qu'une petite salle avec espace dédié aux ressources Pédagogiques.

Un espace de restauration composé de micro-ondes, d'un réfrigérateur et de tables avec chaises, leur permet de pouvoir se restaurer.

Un parking gratuit est accessible en face de la salle de formation.

L'accès aux transports en commun se fait juste en face de la salle de formation.

---

### 2. LA VIE DE GROUPE EN FORMATION

Les Ceméa se référant à la pédagogie institutionnelle, il est important que chaque stagiaire puisse vivre et être acteur·trice d'espaces institutionnels.

Il est donc organisé chaque mois un Conseil de formation, permettant au groupe d'expérimenter cet espace de discussions, de décisions si besoin. L'institutionnel se vit également par la parole portée par des représentant·es, aussi en début de formation, les stagiaires éliront ceux·celles-ci. Ces délégué·es siégeront au Comité Pédagogique de Formation (CPF) auquel sont aussi invité·es les tuteur·trices, un·e représentant·e de la Direction Régionale Jeunesse et Sports, l'équipe de formation et les prescripteurs (Région, Pôle Emploi, Mission Locale...).

---

### 3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La formation BPJEPS LTP des Ceméa est habilitée par la DRAJES sous le numéro : 17974HABBP400

Cette session de formation est habilitée par la DRAJES sous le numéro en cours d'instruction

Contact équipe de formation : [j.gabriel@cemea-reunion.org](mailto:j.gabriel@cemea-reunion.org)

Contact secrétariat : [accueil@cemea-reunion.org](mailto:accueil@cemea-reunion.org)

Référente JS : Isabelle Billet



# DÉROULÉ DE LA FORMATION



Le BPJEPS LTP est délivré au titre de la spécialité « animation »

SUITE À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION (2013 - 2015), L'UNE DES MISES EN ŒUVRE DE CE CHANTIER DE SIMPLIFICATION FUT LA CRÉATION DU BPJEPS EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC) :

- À l'instar du DEJEPS et du DESJEPS, le décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au BPJEPS crée une spécialité « animateur » et une spécialité « éducateur sportif » du BPJEPS. Il réduit le nombre d'UC de dix à quatre dont deux sont transversales quelle que soit la spécialité.
- Il fixe le cadre des modalités de l'évaluation certificative. Il supprime l'examen composé d'épreuves ponctuelles et remplace les unités capitalisables complémentaires et les certificats de spécialisation par des certificats complémentaires.

LE BPJEPS LTP EST COMPOSÉ DES QUATRE UNITÉS DE COMPÉTENCES SUIVANTES :

- UC 1 "Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure" :  
Communiquer, connaître son public, participer au fonctionnement de la structure
  - UC 2 "Mettre en œuvre un projet d'animation" :  
Concevoir, conduire, évaluer un projet d'animation
  - UC 3 "Conduire une action dans le champ LTP et de direction ACM" :  
Organiser et évaluer les activités, encadrer une équipe, accueillir le public et l'équipe
  - UC 4 "Mobiliser les démarches d'Education Populaire pour mettre en œuvre les activités" :  
Connaître son territoire, maîtriser les démarches pédagogiques, conduire les activités.
- Les UC 1 et 2 sont transverses à tous les BPJEPS. Les titulaires du BAFD ont par équivalence l'UC 3.



## 1. QUELQUES DATES À RETENIR

DÉPÔT DES DOSSIERS :

→ **30 Mai 2022**

LES RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE :

→ **25 avril 2022 à 14h**

DATES DE SÉLECTIONS :

→ **02 et 03 mai 2022**

DATES DE LA FORMATION :

→ **Du 13 juin 2022 au 30 novembre 2023**

## 2. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE

Ce ruban est prévisionnel, il est susceptible d'être modifié avant l'entrée en formation



Sélection le 02 et 03 Juin 2022
Positionnement : 07 et 08 Juin 2022
UC1= 28 jours soit 140 heures Du 02/06/2022 au 22/11/2022
UC2 : 34 jours soit 170 heures Du 28/11/2022 au 20/06/2023
UC3 : 22 jours soit 110 heures Du 19/08/2022 au 04/04/2023
UC4 : 38 jours soit 190 heures Du 22/06/2023 au 30/11/2023
Formation du 02/06/2022 au 30/11/2023 Soit 122 jours, soit 610 heures
Certification UC1 et UC 2 Du 24/08 et 01/09/2023 Rattrapage du 28 et 29/09/2023
Certification UC3 Du 11 et 12/05/2023 Rattrapage UC3 Du 15 et 16/06/2023
Certification UC4 Du 23 au 27/10/2023 Rattrapage UC4 Du 20 au 24/11/2023

## 3. LE CALENDRIER DE FORMATION

Ce calendrier est prévisionnel et est susceptible d'être modifié





JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
D 1	Jour de fin	M 1	M 1	M 1	M 1	S 1	S 1	S 1	S 1	S 1	S 1	L 1	L 1	L 1	J 1	J 1	J 1
L 2		J 2	J 2	J 2	J 2	D 2	D 2	D 2	D 2	D 2	D 2	M 2	M 2	M 2	V 2	V 2	V 2
M 3		V 3	V 3	V 3	V 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	S 3	S 3	S 3
M 4		S 4	S 4	S 4	S 4	M 4	M 4	M 4	M 4	M 4	M 4	M 4	M 4	M 4	D 4	D 4	D 4
J 5		D 5	D 5	D 5	D 5	M 5	M 5	M 5	M 5	M 5	M 5	M 5	M 5	M 5	L 5	L 5	L 5
V 6		L 6	L 6	L 6	L 6	J 6	J 6	J 6	J 6	J 6	J 6	J 6	J 6	J 6	M 6	M 6	M 6
S 7		M 7	M 7	M 7	M 7	V 7	V 7	V 7	V 7	V 7	V 7	V 7	V 7	V 7	M 7	M 7	M 7
D 8		M 8	M 8	M 8	M 8	S 8	S 8	S 8	S 8	S 8	S 8	S 8	S 8	S 8	L 8	L 8	L 8
L 9		J 9	J 9	J 9	J 9	D 9	D 9	D 9	D 9	D 9	D 9	D 9	D 9	D 9	M 9	M 9	M 9
M 10		V 10	V 10	V 10	V 10	L 10	L 10	L 10	M 10	M 10	M 10						
M 11		S 11	S 11	S 11	S 11	M 11	M 11	M 11	S 10	S 10	S 10						
J 12		D 12	D 12	D 12	D 12	M 12	M 12	M 12	V 12	V 12	V 12						
V 13		L 13	L 13	L 13	L 13	J 13	J 13	J 13	M 13	M 13	M 13						
S 14		M 14	M 14	M 14	M 14	V 14	V 14	V 14	D 14	D 14	D 14						
D 15		M 15	M 15	M 15	M 15	J 15	J 15	J 15	M 15	M 15	M 15						
L 16		J 16	J 16	J 16	J 16	D 16	D 16	D 16	M 16	M 16	M 16						
M 17		V 17	V 17	V 17	V 17	L 17	L 17	L 17	M 17	M 17	M 17						
M 18		S 18	S 18	S 18	S 18	M 18	M 18	M 18	J 18	J 18	J 18						
J 19		D 19	D 19	D 19	D 19	M 19	M 19	M 19	V 19	V 19	V 19						
V 20		L 20	L 20	L 20	L 20	J 20	J 20	J 20	M 20	M 20	M 20						
S 21		M 21	M 21	M 21	D 21	D 21	D 21										
D 22		M 22	M 22	M 22	M 22	S 22	S 22	S 22	L 22	L 22	L 22						
L 23		J 23	J 23	J 23	J 23	D 23	D 23	D 23	M 23	M 23	M 23						
M 24		V 24	V 24	V 24	V 24	L 24	L 24	L 24	M 24	M 24	M 24						
M 25		S 25	S 25	S 25	S 25	M 25	M 25	M 25	J 25	J 25	J 25						
J 26		D 26	D 26	D 26	D 26	M 26	M 26	M 26	V 26	V 26	V 26						
V 27		L 27	L 27	L 27	L 27	J 27	J 27	J 27	M 27	M 27	M 27						
S 28		M 28	M 28	M 28	M 28	V 28	V 28	V 28	D 28	D 28	D 28						
D 29		L 30	L 30	L 30	L 30	M 29	M 29	M 29	L 29	L 29	L 29						
L 30		M 31	M 31	M 31	M 31	J 30	J 30	J 30	M 30	M 30	M 30						
M 31		V 31	V 31	V 31	V 31	L 31	L 31	L 31	M 31	M 31	M 31						
	UC3 : 20 heures		UC3 : 10 heures		UC2 : 20 heures		UC2 : 20 heures		UC2 : 40 heures								
			UC2 : 30 heures		UC2 : 20 heures		UC2 : 30 heures		UC2 : 30 heures		UC2 : 30 heures						UC4 : 25 heures

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE		
S 1			M 1			V 1	UC1 et UC2		D 1			M 1	Toussaint	
D 2			M 2			S 2			L 2			J 2		44
L 3			J 3		31	D 3			M 3			V 3		
M 4			V 4			L 4			M 4			S 4		
M 5			S 5			M 5			J 5		40	D 5		
J 6		27	D 6			M 6			V 6			L 6		
V 7			L 7			J 7		36	S 7			M 7		
S 8			M 8			V 8			D 8			M 8		
D 9			M 9			S 9			L 9			J 9		45
L 10			J 10		32	D 10			M 10			V 10		
M 11			V 11			L 11			M 11			S 11	Armistice 1918	
M 12			S 12			M 12			J 12		41	D 12		
J 13		28	D 13			M 13			V 13			L 13		
V 14	Fête nationale		L 14			J 14		37	S 14			M 14		
S 15			M 15	Assomption		V 15			D 15			M 15		
D 16			M 16			S 16			L 16			J 16		48
L 17			J 17		33	D 17			M 17			V 17		
M 18			V 18			L 18			M 18			S 18		
M 19			S 19			M 19			J 19		42	D 19		
J 20		29	D 20			M 20			V 20			L 20		
V 21			L 21			J 21		38	S 21			M 21	Rattrapage UC4	
S 22			M 22			V 22			D 22			M 22		
D 23			M 23		34	S 23			L 23			J 23		47
L 24			J 24			D 24			M 24	Certification UC4		V 24		
M 25			V 25			L 25			M 25			S 25		
M 26			S 26			M 26			J 26			D 26		
J 27		30	D 27			M 27			V 27			L 27		
V 28			L 28			J 28	Rattrapage UC1 et UC2		S 28			M 28		
S 29			M 29			V 29			D 29			M 29		
D 30			M 30		35	S 30			L 30			J 30		48
L 31			J 31	Certification					M 31					
	UC4 : 10 heures			UC4 : 35 heures			UC4 : 55 heures			UC4 : 25 heures			UC4 : 40 heures	

## 4. LA FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE (FOAD)

Des temps de formation sont organisés hors des lieux de formation pour permettre d'apprendre à organiser son travail et à utiliser les outils numériques, dès le début de la formation.

Ces temps sont identifiés et des outils d'accompagnement des stagiaires seront proposés

## 5. LES CERTIFICATIONS

### PRINCIPES :

Nous faisons le choix pédagogique de favoriser la vérification des compétences en situation réelle (ou pour le moins à partir du contexte réel d'alternance du-de la stagiaire). En conséquence les certifications s'inscriront le plus possible dans la réalité professionnelle du-de la stagiaire.

L'implication du-de la tuteur-trice en amont des différentes certifications nous semble indispensable.

Le soutien du-de la tuteur-trice à partir d'outils fournis par l'organisme de formation afin de faciliter les modalités d'accompagnement.

Les aspects de lecture / écriture nous semblent être une clef de développement personnel et culturel des stagiaires. La nature des parcours de vie habituels des stagiaires s'engageant dans la formation d'animation plaide pour une importance accrue des compétences en matière de communication. Cet axe de formation doit accompagner l'ensemble des parcours et s'appuyer sur l'ensemble des situations formatives et professionnelles.

### PROTOCOLE :

Le protocole comprend 3 étapes de certification.

Les procédures d'évaluation s'articulent autour de supports ou de situations pédagogiques :

- La mise en œuvre et l'encadrement d'une SEANCE D'ANIMATION
- La présentation et l'évaluation du PROJET D'ANIMATION
- La présentation et l'évaluation du PROJET DE DIRECTION

Les situations d'évaluation certificatives que nous proposons ont pour vocation d'outiller le-la stagiaire au-delà de sa formation. Les différents écrits seront lus par le-la formateur-trice référent-e de la formation et par le-la tuteur-trice qui pourront demander les réajustements nécessaires.

De même, des mises en situation d'animation préalables seront effectuées, en centre de formation et sur le terrain d'alternance, sous le contrôle du-de la formateur-trice référent-e ou du-de la tuteur-trice.

Enfin, des mises en situation orales seront travaillées tout au long de la formation.

### RATTRAPAGE

Chacune des situations certificatives fait l'objet d'une seconde présentation en cas d'échec. Dans des cas spécifiques (accident, maladie, maternité...), la commission certificative pourra proposer une nouvelle situation d'évaluation certificative.

Chaque rattrapage fait l'objet d'une motivation et d'un conseil explicitement formulés au-à la candidat-e dans la grille de certification par la commission d'évaluation.

Pour l'épreuve « séance d'animation », cette contractualisation fixera également la date de cette nouvelle mise en situation qui se tiendra dans un délai à convenir entre le-la stagiaire, le-la formateur-trice et la commission d'évaluation.

SITUATIONS DE CERTIFICATION RETENUES ¶	VALIDATION DES UC ¶	DATES DE CERTIFICATION ¶
<b>PREMIÈRE ÉTAPE ¶</b>		
<p><b>DIRECTION ¶</b></p> <p>• <b>Contexte de la certification :</b> Le/la candidat.e doit diriger (ou être adjoint.e) pendant au moins 18 jours (consécutifs ou non consécutifs) en un accueil collectif de mineurs. ¶</p> <p>• <b>Production d'un document :</b> ¶</p> <p>Un document de 20 pages présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs (ACM). ¶</p> <p>Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation par le/la candidat.e. L'échange avec les deux évaluateur.trices porte sur les outils que le/la candidat.e présente et son analyse de pratique des fonctions de ¶ direction ou d'une direction d'adjointe d'accueil collectif de mineurs. ¶</p> <p>Le binôme d'évaluateur.trices est composé à minima d'une personne ayant un titre lui permettant de diriger un ACM. ¶</p> <p><b>Composition de la sous-commission de jury :</b> 2 experts dont un professionnel de l'animation et/ou de la formation. ¶</p>	<p>UC-3 ¶</p>	<p>¶</p> <p>¶</p> <p>¶</p> <p><b>Certification :</b> ¶</p> <p>Du-11-et-12/05/2023 ¶</p> <p>¶</p> <p><b>Rattrapage UC3 :</b> ¶</p> <p>Du-15-et-16/06/2023 ¶</p> <p>¶</p> <p>¶</p>
<b>DEUXIÈME ÉTAPE ¶</b>		
<p><b>PROJET D'ANIMATION ¶</b></p> <p>¶</p> <p>• <b>Production d'un document :</b> ¶</p> <p>Un document écrit de 25 pages maximum explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil proposant des activités-loisirs tous publics. ¶</p> <p>- Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le/la candidat.e d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. ¶</p> <p>• <b>Composition de la sous-commission de jury :</b> 2 experts</p>	<p>UC-1 et UC-2 ¶</p>	<p>¶</p> <p><b>Certification UC1 et UC 2 :</b> ¶</p> <p>Du-24/08-et-01/09/2023 ¶</p> <p>¶</p> <p><b>Rattrapage UC1 et UC2 :</b> ¶</p> <p>du-28-et-29/09/2023 ¶</p> <p>¶</p>
<b>TROISIÈME ÉTAPE ¶</b>		
<p><b>SÉANCE D'ANIMATION ¶</b></p> <p>Cette situation d'évaluation se déroule dans la structure d'alternance. ¶</p> <p>• <b>Production d'un document :</b> ¶</p> <p>Le/la candidat.e transmet <u>15 jours avant la date de la certification</u>, dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document d'une dizaine de pages, présentant un projet d'animation mis en œuvre dans la structure d'accueil proposant des activités de loisirs-tous-publics. Ce document présentera également le cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées. ¶</p> <p>• <b>Mise en situation professionnelle :</b> ¶</p> <p>Le/la candidat.e conduit une séance d'animation auprès de 6 personnes minimum, dans sa structure d'accueil, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum. Cette séance est observée par 2 évaluateur.trices. ¶</p> <p>- Cette séance est suivie d'un entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée, d'une durée de 45 minutes au maximum. ¶</p> <p>Cet entretien comprend 15 minutes maximum de présentation orale par le/la candidat.e et de 15 minutes au minimum avec les deux évaluateur.trices. ¶</p> <p><b>Composition de la sous-commission de jury :</b> 2 experts dont un professionnel de l'animation et/ou de la formation. ¶</p>	<p>UC-4 ¶</p>	<p><b>Certification UC4 :</b> ¶</p> <p>Du-23-au-27/10/2023 ¶</p> <p>¶</p> <p><b>Rattrapage UC4 :</b> ¶</p> <p>Du-20-au-24/11/2023 ¶</p>

<b>UC1 ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE</b>		<b>Date</b> :	
<b>Lieu</b> :			
<b>Le candidat</b>			
<b>NOM</b> :		<b>Prénom</b> :	
<b>Membres de la commission</b>			
<b>Nom, Prénom</b>	Qualité (membre du jury, expert)	<b>Signature</b>	
<b>UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE</b>		<b>Indicateurs</b>	<b>Acquis</b>
		<b>No-Acquis</b>	
<b>Communiquer dans les situations de la vie professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il écoute ses interlocuteurs, reformule.</li> <li>• Il fait des propositions.</li> <li>• Il est capable de développer un point de vue et l'<u>argumenter</u>. Son propos est construit d'une manière logique, compréhensible.</li> <li>• Les écrits sont normés (pagination, sommaire, relecture orthographique).</li> <li>• Il peut utiliser des outils médiatiques pour valoriser ses écrits.</li> <li>• Il est capable de concevoir des documents de communication en interne et externe de la structure.</li> <li>• Il est capable de décrire les objectifs des documents de communication et les publics visés</li> </ul>		
<b>Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il décrit les caractéristiques des publics de ses projets.</li> <li>• Il connaît les attentes et les motivations de son public.</li> <li>• Il intègre ces caractéristiques pour préparer ses actions.</li> <li>• Il choisit une démarche au regard du public et en décrit les effets.</li> <li>• Il analyse la pertinence de ses démarches et propose des éléments d'amélioration.</li> <li>• Il appréhende les risques et met en place des mesures de sécurité ou de prévention appropriées.</li> <li>• Il est capable de mettre en place des procédures.</li> </ul>		
<b>Contribuer au fonctionnement d'une structure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il décrit le statut de la structure et son organisation.</li> <li>• Il définit sa place et mission au sein de la structure dans un organigramme et analyse ses niveaux de responsabilités</li> <li>• Il décrit le contexte de la structure sur le territoire, les ressources de la structure interne externe.</li> <li>• Il contribue à la programmation des activités et à la gestion logistique au sein de la structure.</li> <li>• Il crée des outils qui lui permettent d'articuler ses activités à celles de la structure.</li> <li>• Il rend des comptes en équipe de l'avancée de son travail/projets.</li> </ul>		

Avis de décision de la sous commission de jury :

acquis

non acquis

**UC 2 METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION  
S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE**

Date|:

Lieu|:

**Le candidat**

NOM|:

Prénom|:

**Membres de la commission**

Nom, Prénom

Qualité (membre du jury, expert)

Signature

**UC 2 : METTRE EN ŒUVRE UN  
PROJET D'ANIMATION  
S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE  
LA STRUCTURE**

**Indicateurs**

**Acquis**

**Non-  
Acquis**

<p><b>Concevoir un projet d'animation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il présente les caractéristiques du territoire sur lequel il agit.</li> <li>• Il identifie les ressources et les contraintes sur lequel il va s'appuyer pour élaborer un projet</li> <li>• Il élabore des objectifs réalisables.</li> <li>• Il traduit ces objectifs en termes de résultats attendus pour le public.</li> <li>• Il présente les modalités de gestion budgétaire du projet.</li> <li>• Il décrit les méthodes choisies pour la mise en œuvre du projet.</li> </ul>		
<p><b>Conduire un projet d'animation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les étapes du projet sont planifiées dans le temps.</li> <li>• Il présente de manière ordonnée le déroulement général du projet</li> <li>• Il décrit comment il partage le projet au sein de la structure, d'une équipe.</li> <li>• Il décrit ses réajustements et les décisions qu'il prend pour mener le projet</li> </ul>		
<p><b>Évaluer un projet d'animation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils d'évaluation sont clairement définis.</li> <li>• Il décrit en quoi les objectifs sont atteints ou pas.</li> <li>• Il analyse cette mise en œuvre du projet avec les réajustements nécessaires.</li> <li>• Au regard du bilan il propose des pistes d'amélioration</li> </ul>		

Avis de décision de la sous commission de jury|:

acquis

non acquis

<b>UC 3 « CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION ET DE DIRECTION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS »</b>			Date :		
Lieu :					
<b>Le candidat</b>					
NOM :			Prénom :		
<b>Membres de la commission</b>					
Nom, Prénom		Qualité (membre du jury, expert)		Signature	
« CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION ET DE DIRECTION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS »		<b>Indicateurs</b>		<b>Acquis</b>	<b>No-Acquis</b>
<b>Organiser et évaluer les activités</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il présente le projet éducatif de la structure ainsi que sa déclinaison en projet pédagogique.</li> <li>• Il présente la traduction du projet pédagogique dans l'organisation du centre.</li> <li>• Il analyse l'environnement dans lequel il se situe</li> <li>• Il se positionne en tant qu'acteur éducatif.</li> <li>• Il analyse ses fonctions de directeur et propose des pistes d'amélioration</li> <li>• Il rend compte de l'organisation des temps (repas/repos/activités). Il décrit l'organisation de la vie quotidienne. Il présente les modalités de gestion budgétaire.</li> </ul>			
<b>Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il présente ses choix en matière de conduite d'équipe et de suivi de stagiaires</li> <li>• Il assure l'expression individuelle dans un but de régulation du groupe.</li> <li>• Il assure l'écoute de chaque participant.</li> <li>• Il rappelle les règles en cas de nécessité.</li> <li>• Il sait donner du sens aux règles et fonctionnement qu'il a établi.</li> <li>• Il décrit les méthodes qui favorisent la participation et la coopération dans le mode de direction choisi</li> </ul>			
<b>Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il décrit le dispositif d'accueil éducatif de sa structure.</li> <li>• Il connaît les besoins des publics.</li> <li>• Il sait organiser divers temps à destination du public : temps de repos, temps d'échanges, temps d'activités</li> <li>• Il sait favoriser l'initiative, le choix des publics.</li> <li>• Il utilise des démarches pédagogiques permettant l'autonomie</li> </ul>			

Avis de décision de la sous commission de jury :

acquis

non acquis

<b>UC4 MOBILISER LES DÉMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS »</b>			<b>Date</b> :	
<b>Lieu</b> :				
<b>Le candidat</b>				
<b>NOM</b> :			<b>Prénom</b> :	
<b>Membres de la commission</b>				
<b>Nom, Prénom</b>		<b>Qualité (membre du jury, expert)</b>		<b>Signature</b>
<b>« MOBILISER LES DÉMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS » »</b>		<b>Indicateurs</b>		<b>Acquis</b>
<b>Situer son activité d'animation dans un territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il décrit les contraintes et les ressources pour la mise en œuvre de son action d'animation. Il tient compte des expressions du public.</li> <li>• Il favorise l'appropriation des temps et des espaces par le public dans le cadre défini</li> <li>• Il explicite en quoi son activité s'inscrit dans un territoire, une structure.</li> <li>• Il décrit le réseau d'acteurs qu'il mobilise pour la mise en œuvre de l'action</li> </ul>			
<b>Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il décrit en quoi son activité est adaptée au besoin du public.</li> <li>• Il sait définir sa démarche pédagogique</li> <li>• Il décrit les caractéristiques de la technique choisie (support, intérêt, matériel, réglementation, espaces etc.).</li> <li>• Il utilise des démarches permettant la découverte</li> <li>• Il cite les contraintes réglementaires concernant sa technique.</li> <li>• Il sait aménager l'espace d'animation au regard de la sécurité et du public</li> </ul>			
<b>Conduire des activités d'animation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il suscite l'intérêt du public par la mise en place d'une activité de découverte.</li> <li>• Il analyse l'adéquation entre ses objectifs et son animation.</li> <li>• Il explique ses choix pédagogiques</li> <li>• Il décrit la situation d'animation au regard de la place, de la prise d'initiative du public</li> <li>• Il décrit en quoi son action est éducative.</li> <li>• Il explique les objectifs et la progression pédagogique adaptée au public.</li> <li>• Il définit sa démarche pédagogique.</li> <li>• Il choisit un outil d'évaluation.</li> <li>• Il analyse sa progression et propose des éléments d'amélioration.</li> </ul>			

**Avis de décision de la sous commission de jury** :

**acquis**

**non acquis**

## • ANIMATION PROFESSIONNELLE •

### CONTACTS

#### ANTENNE Réunion

45 Ruelle Magnan Champs Fleuri  
97490 Ste Clotilde



Les Ceméa  
c'est aussi  
...



DES  
ACTIONS  
PETITE  
ENFANCE

DES  
STAGES  
BAFA  
ET BAFD

DES  
FORMATIONS  
AUTOUR DU  
HANDICAP

DES  
FORMATIONS  
ÉCOLES  
COLLÈGES  
LYCÉES

DES FORMATION  
ÉDUCATION AUX  
MÉDIAS ET  
PRATIQUES  
NUMÉRIQUES